

—  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

**4<sup>ème</sup> REUNION DE 2006**

**Séance du 28 novembre 2006**

CG 06/4<sup>ème</sup>/V-02

**REVENU MINIMUM D'INSERTION  
REMISES GRACIEUSES**

—  
Comme lors de chacune de nos réunions, et conformément à la réglementation comptable, je sou mets à votre approbation une liste de titres de recettes, émis pour la plupart sur les précédents exercices, qui relèvent d'une procédure de remise gracieuse.

Eu égard à la situation des demandeurs, j'ai été amené à accorder des remises gracieuses, partielles ou totales, pour un montant de 4 017,59 €

La procédure en la matière conduit donc à l'annulation ou à la réduction des titres de recettes mentionnés en annexe, sur laquelle doit se prononcer notre Assemblée.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de mes propositions et inscrire les crédits équivalents à l'article 6731 sous-fonction 5471 de la Décision Modificative n°2 de 2006.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission solidarité, santé et action sociale,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

## **LE CONSEIL GENERAL**

- Décide les remises gracieuses de titres de recettes pour un montant global de 4 017,59 €;
- Inscrit les crédits correspondants à l'article 6731, sous-fonction 5471 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

D M 2 de 2006

**REMISES GRACIEUSES  
RMI**

CG 06/4<sup>ème</sup>/V-02ann

<i>IMPUTATION BUDGETAIRE</i>	<i>ANNEE</i>	<i>N° TITRE</i>	<i>MONTANT</i>	<i>A ou R</i>	
75311.5471	2004	4212	36,77 €	R	
	2005	516	192,45 €	A	
	2005	529	147,09 €	R	
	2005	572	73,54 €	R	
	2005	619	223,21 €	R	
	2006	735	582,37 €	R	
	2006	737	273,51 €	R	
	2006	1238	429,89 €	R	
	2006	1357	54,17 €	R	
	2006	1606	198,86 €	A	
	2006	1618	374,35 €	A	
	2006	2713	1 431,38 €	R	
		Sous-total.....		4 017,59 €	
		<b>Sous-total arrondi.....</b>		<b>4 018,00 €</b>	
	<b>TOTAL GENERAL.....</b>			4 017,59 €	
			<b>Arrondi</b>	<b>4 018,00 €</b>	

Le Président,